

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLE

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 12

SEANCE DU MARDI 16 JUILLET 2024

Présents : José NUNES, Maire, M. Christophe MAURIES, premier adjoint, Mme Marie-Florence FARAL, deuxième adjointe, M. Didier MAHOUX, troisième adjoint, M. Thierry CAUSSE, M. Pierre MONTENEGRO, M. Mathieu LAFON, Mme Catherine AURIOL, Mme Hélène VA, M. Julien AMALRIC, M. Nicolas CAUSSE, M. Thierry ZANARDO, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Laura GANSEMAN, conseillère municipale à M. Christophe MAURIES, premier adjoint.

Excusés sans pouvoir : M. Jean-Bernard CEBE, quatrième adjoint et Mme Sabine GORSSE.

Date de la convocation : 09/07/2024

Date d'affichage : 09/07/2024

Madame Marie-Florence FARAL est nommée secrétaire de séance

OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la Loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique notamment son article 21,

VU le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

VU le décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 29 Août 2024 suite :

- au renouvellement de deux contrats à durée déterminée (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-8-2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions :

- ADOPTE le tableau des effectifs, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 29/08/2024 :

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Observations
Cadre d'emplois des rédacteurs		
-rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1 poste à 20/35 ^{ème}	
-rédacteur	1 poste à 8/35 ^{ème}	
Cadre d'emplois des adjoints administratifs		
- adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à 35/35 ^{ème}	
-1 agent contractuel	1 poste à 16/35 ^{ème}	CDD – En application de l'article L.332-23 2° du Code général de la Fonction Publique) Accroissement saisonnier d'activité.
Cadre d'emplois des adjoints techniques		
- adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à 35/35 ^{ème}	
-1 adjoint technique	1 poste à 24.17/35 ^{ème}	
- adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à 28.25/35 ^{ème}	
- 1 adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1poste à 21/35 ^{ème}	CDD – En application de l'article L.332-8 2° du Code général de la Fonction Publique) Remplacement d'un fonctionnaire en disponibilité.
- 1 agent contractuel	1 poste à 18.30/35 ^{ème}	CDD – En application de l'article L.332-8 2° du Code général de la Fonction Publique) Accroissement temporaire d'activité.
- 1 agent contractuel	1 poste à 20.38/35 ^{ème}	CDI - Etabli en application des dispositions de l'article L.332-10 du Code Général de la Fonction Publique.
-1 agent contractuel	1 poste à 35/35 ^{ème}	CDD – En application de l'article L.332-8 2° du Code général de la Fonction Publique) Remplacement d'un fonctionnaire en disponibilité.

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
José NUNES



La secrétaire de séance,
Marie-Florence FARAL

